



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

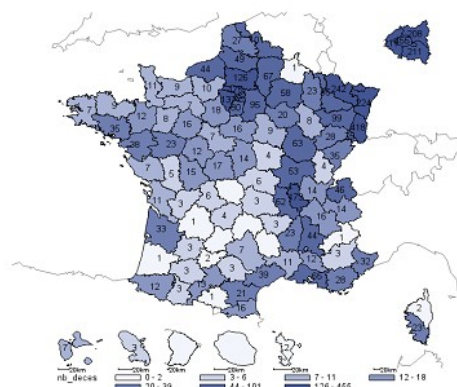
DIFFUSION RESTREINTE

FLASH COVID 19 du 3 avril 2020

N°3



Nombre de décès hospitaliers par département
Données issues de l'application SI-VIC à 17h le 02/04



BILAN SANITAIRE

Dans l'Orne au 3 avril :

- 59 personnes hospitalisées dont 9 en réanimation
- 8 personnes décédées à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
- 45 personnes sorties de l'hôpital



MISE EN OEUVRE DU CONFINEMENT : LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Depuis le 19 mars (cumul) :

- police : 7 011 contrôles, 396 verbalisations
- gendarmerie : 39 519 contrôles, 750 verbalisations



L'ACTIVITÉ DES SERVICES DEPUIS LE 14 MARS

<p>CENTRE 15 </p> <p>15</p> <p>3 098 dossiers de régulation en lien avec le COVID 19 (cumul)</p>	<p>CIP </p> <p>1 413 appels reçus 134 mails traités (cumul)</p>	<p>DDCSPP </p> <p>25 places d'hébergements d'urgence 334 nuitées depuis le début de la crise</p>
<p>DDFIP </p> <p>241 demandes instruites par le service des impôts des professionnels 186 mesures de bienveillance, 139 reports d'échéance, 18 délais de paiement, 27 remboursements accélérés, 1 remise de pénalités, 1 suspension de poursuites 4 568 887 € de montant global des demandes</p>	<p>UD-DIRECCTE </p> <p>1 416 demandes d'activité partielle (cumul)</p> <p>SDIS </p> <p>156 transports pour suspicions de COVID 19</p>	<p>DSDEN </p> <p>250 enfants accueillis en moyenne par jour 41 établissements scolaires 102 volontaires EN</p>


ACTUALITÉS

- Installation d'un poste médical avancé (PMA) à l'entrée de l'hôpital d'Alençon
- Réunion articulation médecine de ville/médecine hospitalière
- Modification des circuits de distribution de masques
- Extension des dispositifs de garde d'enfants (personnels pénitentiaires, forces de sécurité intérieure)
- Lancement des opérations Tranquillité entreprise et Tranquillité senior
- Visio avec les syndicats de salariés
- Visio avec l'ARS, les préfets et les présidents des conseils départementaux normands

LIENS UTILES

- ARS Normandie (points d'information santé au niveau régional) : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>
- Aide pour les entreprises, artisans, professions libérales :
 - DIRECCTE Normandie : <http://normandie.direccte.gouv.fr>
 - Les mesures de soutien : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>
 - Fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>
- DSDEN 61 (établissement ouverts pour la garde d'enfants de soignants) : <http://www.ac-normandie.fr/academie/dsden/dsden-de-l-orne-61/>
- Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus : <https://declare.ameli.fr/>
N° d'appel : **36 46** pour toutes les personnes qui ont des questions concernant les arrêts maladies.
- Violences conjugales / Impact potentiel du confinement : <http://www.orne.gouv.fr/violences-conjugales-impact-potentiel-du-a10043.html>
- Questions sur les obsèques, déménagements : <http://www.orne.gouv.fr/coronavirus-vos-questions-a10044.html>
- Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le COVID-19 , site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

FAITES-LE SAVOIR



INFORMATION #COVID19

Vous habitez en Normandie et vous avez des symptômes (fièvre, toux) qui vous font penser au Covid-19?
Restez à domicile, évitez les contacts et appelez en priorité le :

116117

- Accessible 24h/24 et 7j/7
- Mise en relation avec un médecin généraliste qui vous apportera une réponse médicale adaptée
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, faites le 15

CORONAVIRUS

Violences conjugales

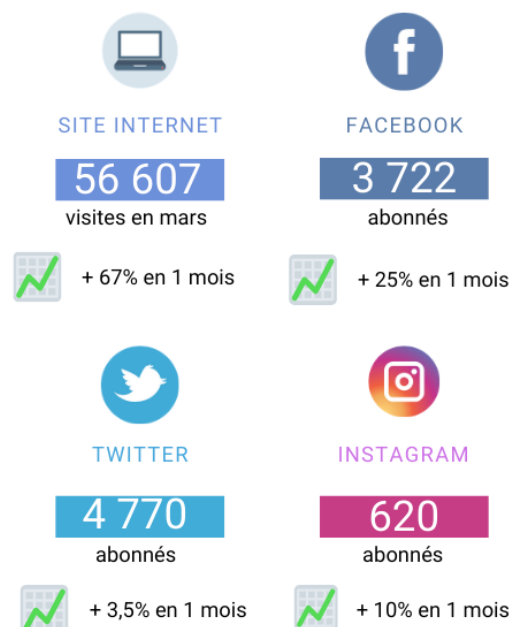
Contre les violences conjugales, un numéro d'urgence joignable par SMS :

114



SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS
#restonscheznous

RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE INTERNET DE L'ÉTAT DANS L'ORNE



Cette année, les Français pourront commencer à déclarer leurs revenus 2019 en papier ou en ligne à partir du 20 avril

- **Pour les déclarants papier** : la date limite pour déclarer ses revenus sera le **12 juin**, soit un mois de plus que dans le calendrier initial.
- **Pour les télédéclarants** : entre le **4 et le 11 juin** selon les zones, soit une quinzaine de jours de plus que dans le calendrier initial.

Retrouvez toutes les informations actualisées sur orne.gouv.fr
Contact : pref-covid19@orne.gouv.fr